

AFRICAN UNION

يقيرفألا دااحتالا



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1134^{ÈME} RÉUNION

27 JANVIER 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1134 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1134^e réunion tenue le 27 janvier 2023 sur l'examen de la Déclaration de Tanger,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant son communiqué [[PSC/PR/COMM.1\(DCCCLXXXIII\)](#)] adopté lors de sa 883^e réunion tenue le 27 septembre 2019 au niveau ministériel, à New York, sur le thème « interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement : vers un engagement collectif pour l'action » ;

Notant le discours d'ouverture de S.E. l'Ambassadrice Rebecca Amuge Otengo, Représentante permanente de la République de l'Ouganda et Président en exercice du CPS pour le mois de janvier 2023, et l'exposé de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; et

Conformément à l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Se félicite** de la tenue de la Conférence politique de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique, qui s'est tenue du 25 au 27 octobre 2022 à Tanger (Royaume du Maroc), et qui a réuni de multiples parties prenantes, notamment les États membres de l'UA, les organes et institutions de l'UA, les communautés économiques régionales, les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences, les institutions africaines de développement, les organisations de la société civile, le monde universitaire, les professionnels, les groupes de jeunes et de femmes, et les partenaires au développement ;
2. **Adopte** la Déclaration de la Conférence de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique, intitulée « Déclaration de Tanger » ;
3. **Décide** de soumettre la Déclaration de Tanger pour examen et adoption par la Conférence de l'Union lors de la 36^e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en février 2023 ;
4. **Rend hommage** au Gouvernement du Royaume du Maroc pour les efforts qu'il a déployés pour abriter la Conférence politique de l'UA sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique ;
5. **Félicite** la Commission de l'UA, en collaboration avec le Royaume du Maroc et tous les partenaires concernés, pour avoir organisé avec succès la Conférence politique de l'UA, **exprime sa profonde gratitude** à tous les partenaires et parties prenantes pour le soutien apporté afin d'assurer la réussite de la Conférence politique et leur participation, et **demande** aux États membres de l'UA, à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales et aux partenaires d'œuvrer à la mise en œuvre de la Déclaration de Tanger et ce, de manière bien coordonnée, et à la Commission de l'UA de diriger ces initiatives afin d'assurer une synergie et une large participation de toutes les parties prenantes travaillant sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement ;
6. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.